COMITÉ DE DIRECTION

PV 86 CD 6

PV électronique et téléphonique du Comité de Direction

du District de l'Yonne de Football

3 novembre 2026

Présidence : M. CAILLIET Christophe
Présents : Mmes BOLLEA Catherine, BRUNET Florence, FONTAINE Catherine, ROBERT Aurélie, SOUSTELLE Christine, VIÉ Florence, MM. AMARAL Dominique, FRAPPIN Yohann, MALDOU Adil, MOREL Stéphane, PLEUX Cédric, SABATIER Patrick, TALLANDIER Thomas, TRINQUESSE Jean-Louis

Début de séance à : 12h00

M. Patrick SABATIER est désigné secrétaire de séance.

Remerciements
Le Comité de Direction remercie les communes et les clubs qui par le prêt des installations sportives, permettent au District d'assurer ses missions sur l'ensemble du territoire icaunais.

1. Adoption de procès-verbal

- Adoption du PV 76 CD 5 du Comité de Direction du 22/10/2026 : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

2. Communications du Président

a) Candidature

Le Comité de Direction prend note de la candidature de Madame Laëtitia JOSSIER, club de CHEVANNES, afin d'intégrer la commission de discipline.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la candidature de Madame Laëtitia JOSSIER.

3. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football

a) Aides aux clubs

- Accompagnement des jeunes arbitres – saison 2026/2027

Afin d'aider nos jeunes arbitres sur leurs premiers match, les fidéliser sur leurs 2 premières saisons d'arbitrage et jusqu'à leur 18 ans révolus, les accompagnateurs percevront une indemnité d'accompagnement de 25 € par match.

Les conditions pour percevoir cette indemnité :

- Etre licencié.e au club d'appartenance du jeune arbitre
- Avoir suivi une formation FMI proposée chaque saison par le District
- Avoir suivi la formation à distance « Réagir face à un conflit - Les fondamentaux » (30 min) : https://maformation.fff.fr/formation/174-reagir-face-a-un-conflit-niveau-1.html et renvoyer au secrétariat du District l'attestation de participation.
- Etre inscrit sur la feuille de match avec son numéro de licence

Le Comité de Direction précise que ces dispositions valent pour l'ensemble de la saison 2026/2027 et seront rétroactives.
Les indemnités seront versées sur les comptes clubs en janvier et juin 2027 ; le listing des personnes accompagnatrices sera fourni aux clubs.

Florence BRUNET informe qu'une première formation FMI est programmée le jeudi 19 novembre au District à Auxerre.

- Les Formations d'éducateurs / éducatrices – saison 2026/2027

Il a été décidé de maintenir une aide sur les formations selon les modalités suivantes :

- Prise en charge du montant restant à la charge des clubs pour tous les Attestations Fédérales (AF) et les Certificats Fédéraux Initiateurs (CFI). Les montants versés par les clubs à l'IR2F (Ligue BFC) seront crédités sur les comptes clubs à l'issue de la saison, en juin 2027.

b) Amendes

Mail du club de Sens FC, concernant l'amende relative à l'absence des éducateurs dans Footclub, le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler les 2 amendes 5.26 de 50€ relatives au PV55 CD4.

Prochain Comité de Direction : jeudi 17 décembre 2026 à 19h00

Séance levée à : 13h00

Le Président du District
de l'Yonne de Football
Christophe CAILLIET



Le Secrétaire Général du District
de l'Yonne de Football
Patrick SABATIER



« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »